

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

N°20260427.D02

Objet : COMPTE DE GESTION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE MIGRON - EXERCICE 2025 : DECISION.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur,
Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXPOSE

Le compte de gestion de l'exercice 2025 transmis par le comptable, receveur de l'administration des finances publiques, avant le 1^{er} juin, retrace les opérations de comptabilité tenues par lui. En effet, il est seul chargé, en cours d'année, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par la Présidente du CCAS. Il est accompagné de l'état de l'actif au 31 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture 033-263301608-20260427-20260427-D02-BF Date de réception préfecture : 28/04/2026
--

Le compte de gestion est conforme en ses écritures au compte administratif de la Présidente pour l'exercice 2025 :

Résultat d'exécution 2025	En euros
- Fonctionnement	70 360.23 €
- Investissement	- 1 893.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- arrête le compte de gestion de la Résidence Autonomie MIGRON selon les éléments reproduits au travers de la présente délibération
- déclare que le compte de gestion de la Résidence Autonomie MIGRON n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
9 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

